



Mardi 3 octobre 2023

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Anderlecht : Les chèques sport sont de retour

L'année sportive s'annonce belle à Anderlecht ! À l'initiative de l'Échevin des Sports Julien Milquet, avec le soutien du Bourgmestre Fabrice Cumps et du Collège échevinal, des chèques sport d'une valeur de 75 euros sont mis à la disposition des jeunes Anderlechtois qui souhaitent s'inscrire dans un club sportif anderlechtois.

Les chèques sport donnent droit à un remboursement forfaitaire de 75 euros sur le coût d'une affiliation à un club sportif anderlechtois reconnu par la Commune et dont les activités sont exercées sur le territoire anderlechtois. Ces chèques sont réservés aux jeunes Anderlechtois (nés entre 2005 et 2020 inclus) dont les familles ont des revenus limités et aux jeunes qui sont en situation de handicap, sans critères de revenus. Les chèques sports seront disponibles jusqu'au 20 novembre 2023. Ceux et celles qui souhaitent y avoir recours peuvent prendre rendez-vous via le 0499 96 62 46. Les informations détaillées se retrouvent sur [ici](#).

"Depuis des années, le service des Sports s'engage à développer et à promouvoir le sport à Anderlecht, à tous les niveaux et pour tous. Avec ces chèques sport, d'une valeur de 75 euros pour la troisième année consécutive, nous voulons encourager les jeunes, en particulier ceux issus de familles modestes ou en situation de handicap, à se mettre au sport en leur donnant accès à un éventail d'activités à un prix démocratique", précise l'Échevin des Sports.

"L'accès au sport pour tous et toutes est une priorité à Anderlecht. Avec les chèques sport, comme avec les investissements importants dans les infrastructures sportives, nous soutenons la pratique du sport pour tous les Anderlechtois", ajoute le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps.